

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Le financement, l'encouragement et la promotion des investissements agricoles

Objet de la prestation : Attestation d'ensemencement

CONDITIONS D'OBTENTION

Bénéfice d'un crédit bancaire de campagne pour les grandes cultures au titre du campagne objet de l'attestation

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un imprimé administratif

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Remplir la demande - Réalisation des enquêtes nécessaires - Elaboration de l'attestation - Signature et délivrance de l'attestation	Le demandeur Le commissariat régional au développement agricole Le commissariat régional au développement agricole Le commissariat régional au développement agricole	2 jours à partir de la date de dépôt de la demande

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la production végétale du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production végétale du commissariat régional au développement agricole concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production végétale du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production végétale du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

2 jours à partir de la date de dépôt de la demande

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Circulaire du ministre de l'agriculture n° 30 du 28 Janvier 2002 relative à l'octroi de l'attestation d'ensemencement aux agriculteurs